



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 131-2023-RH09

SÉANCE EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2023

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

L'an deux mille vingt trois, le 28 septembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 21 septembre 2023, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

#### **MEMBRES PRÉSENTS :**

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, M. CLÉMENT François, Mme MICCOLI Lucie, Mme PRÉVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul, Adjoints au Maire ;
- M. SANTI Elie, M. MASSI Jean-Claude, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme DA SILVA Céline, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, Mme LEFEVRES Estelle, M. KOURIS Patrick, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, M. CHARTIER Franck, M. COTTINET Thomas, M. LE ROUX Cédric, M. SIMONNOT Alexandre, formant la majorité des membres en exercice.

#### **MEMBRES REPRÉSENTÉS :**

- M. BAGHDAOUI Mahdjoub par M. KOWBASIUK Nicolas
- Mme BOUIZEM Rabia par Mme BOISSEAU-STAL Laetitia
- Mme PASINI Anna par Mme MICCOLI Lucie
- Mme THOREAU Catherine par M. COTTINET Thomas
- Mme MEZIANI Bilinda par M. CHARTIER Franck

*Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur*

**095-219506078-20230928-131\_2023\_RH09-DE**

*Réception en sous-préfecture le : 2 octobre 2023*

*Publication le : 2 octobre 2023*

## **MEMBRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

- M. GÉRARD Pascal, Mme BAETA Yolande.

Madame Laurianne PICHON a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particuliers du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**Vu** le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois es agents de maîtrise territoriaux,

**Vu** le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine territoriaux,

**Vu** le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

**Vu** le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant du statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

**Vu** le décret n° 92-853 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux,

**Vu** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

**Vu** le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

**Vu** le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2021 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

**Vu** le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois

des animateurs territoriaux,

**Vu** le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique,

**Vu** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**Vu** la délibération n° 142-2022-RH12 du 20 septembre 2022 portant recensement des emplois des emplois permanents et non permanents à temps et non-complet,

**Considérant** qu'en raison de mouvements de personnels (embauches, mobilités, grades de recrutement, concours, etc...), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, étant entendu que les postes peuvent être pourvus par agents titulaires ou contractuels de la fonction publique ;

**Considérant** la nécessité de supprimer certains postes à la suite de changements de quotité d'emploi ou consécutivement à certaines mobilités (mutation, départ en retraite) ;

**Considérant** qu'en raison du caractère fluctuant de certaines activités des services, la collectivité a besoin de procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues aux articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique ;

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique (ancien article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

**Considérant** qu'au regard de la nature des fonctions dévolues aux professeurs d'enseignement artistique et aux assistants d'enseignement artistique notamment dans un contexte de classement du Conservatoire Jacqueline-Robin dans un rayonnement départemental, il est nécessaire de préciser que les postes d'assistants d'enseignement artistique et de professeurs d'enseignement artistique sont ouverts aux agents titulaires ou contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

**Considérant** qu'il est précisé le poste de Directeur de la Médiathèque « les Temps modernes » ;

**Considérant** que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

**Considérant** que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

**Considérant** que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des

attachés de conservation à temps complets, relevant de la catégorie A, des attachés à temps complet, relevant de la catégorie A ou des ingénieurs relevant de la catégorie A ;

Les missions principales consistent à :

- piloter l'activité de la médiathèque ;
- élaborer le projet de service et à sa déclinaison stratégique ;
- garantir la qualité de l'accueil des publics ;
- assurer une veille des indicateurs d'activité et les interpréter ;
- garantir le suivi de la gestion administrative et technique de la structure ;
- animer l'équipe de la médiathèque composée actuellement de 12 agents permanents ;
- assurer l'organisation, la mise en place, le suivi et l'évaluation des actions culturelles ;
- évaluer la mise en œuvre des projets et être force de propositions pour déployer de nouvelles actions ;
- inscrire l'action de la médiathèque dans un maillage territorial ;
- représenter la médiathèque au sein de la collectivité et auprès des partenaires extérieurs ;
- assurer et entretenir les relations avec l'équipe municipale, les services de la commune et les partenaires tant financiers, institutionnels, que de proximité ;
- veiller à la participation de la médiathèque aux projets de la ville et des partenaires ;
- s'inscrire dans la stratégie de communication de la collectivité ;
- veiller au respect des mesures de sécurité, de prévention et de sauvegarde des collections, de sûreté des personnels et des publics ;
- élaborer le budget dédié à la structure et contrôler son exécution ;

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 38h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ou des attachés de conservation territoriaux ou des ingénieurs territoriaux ;

**Considérant** l'avis du comité social territorial en sa séance du 18 septembre 2023 ;

**Considérant** l'avis rendu par la Commission n°2, Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 18 septembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

### **DÉLIBÈRE**

**Article 1er :**

Les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet sont approuvées, comme suit :

- **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :**

Filière administrative				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2023

6	A	-1 Attaché principal à TC Direction de l'urbanisme et aménagement Responsable du pôle ADS Poste n° 759		5
14	A		+1 Attaché à TC Médiathèque les Temps modernes Directeur Poste n° 1512	15
6	B	-1 Rédacteur principal de 1ère classe à TC Pôle logement et CDDF Responsable Poste n° 760		5
4	B		+1 Rédacteur principal de 2ème classe à TC Direction de la Communication Community manager Poste n° 1513	5
18	B	-2 Rédacteurs à TC Direction de la Communication Community manager Poste n° 1473 Micro Folie Fab manager Poste n° 1403	+1 Rédacteur à TC Direction des Affaires générales Responsable du secrétariat des assemblées Poste n° 1543	17
26	C	-5 Adjoints administratifs principaux de 1ère classe à TC Théâtre Madeleine-Renaud Hôte d'accueil - Billetterie - Poste n° 626 Direction des Affaires générales Responsable du secrétariat des assemblées Poste n° 767 Direction Vie civile et citoyenneté Hôte d'accueil Poste n° 1113 Vie scolaire Assistant Poste n° 763 Relation avec la communauté éducative Responsable Poste n° 1479	+3 Adjoints administratifs principaux de 1ère classe à TC Direction Vie civile et citoyenneté Assistant Poste n° 1546 Accueil de la Direction de l'Action éducative Assistant Poste n° 1554 Service scolaire Responsable Poste n° 1548	24
20	C	-4 Adjoints administratifs principaux de 2ème classe à TC Direction de la Communication Community manager Poste n° 1483 Vie scolaire Assistants Postes n° 1266, 47 et 1453	+3 Adjoints administratifs principaux de 2ème classe à TC Accueil de la Direction de l'Action éducative Assistants Postes n° 1551 et 1550 Service scolaire Assistant Poste n° 1549	19

13	C	-3 Adjointes administratifs à TC Micro Folie Fab manager Poste n° 1406 Vie scolaire Assistants Postes n° 82 et 1456	+3 Adjointes administratifs à TC Direction Vie civile et citoyenneté Hôte d'accueil Poste n° 1514 Accueil de la Direction de l'Action éducative Assistant Poste n° 1552 Service scolaire Assistant Poste n° 1553	13
Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2023
3	A		+1 Ingénieur à TC Médiathèque les Temps modernes Directeur Poste n° 1555	4
9	B	-2 Techniciens principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à TC Voirie, réseaux, espaces publics et salubrité Technicien voirie réseaux Poste n° 1460 Direction de la Communication Community manager Poste n° 1484		7
3	B	-2 Techniciens à TC Direction de la Communication Community manager Poste n° 1485 Voirie, réseaux, espaces publics et salubrité Technicien voirie réseaux Poste n° 1461		1
6	C	-1 Agent de maîtrise à TC Direction du Patrimoine et du cadre de vie Responsable de la régie Garage Poste n° 1042	+2 Agents de maîtrise Espaces verts et environnement Chef d'équipe parcs et jardins Poste n° 1544 Régie Garage Mécanicien Poste n° 1545	7
24	C	-2 Adjointes techniques principales de 1 <sup>ère</sup> classe à TC Espaces verts et environnement Chef d'équipe parcs et jardins Poste n° 1056 Régie Garage Mécanicien Poste n° 1049		22

66	C	-2 Adjoints techniques principaux de 2ème classe à TC Restauration et vie collective, ATSEM Agent d'entretien Poste n° 183 Direction de la Communication Community manager Poste n° 1493	+1 Adjoint technique principal de 2ème classe à TC Restauration et vie collective, ATSEM Adjoint au responsable Poste n° 1515	65
55	C	-1 Adjoint technique à TC Restauration et vie collective, ATSEM Adjoint au responsable Poste n° 1306	+2 Adjoints techniques à TC Restauration et vie collective, ATSEM Agent d'entretien Poste n° 1516 ATSEM Poste n° 1517	56
19	C	-1 Adjoint technique à TC NP Restauration et vie collective ATSEM Agent d'entretien Poste n° 989		18
Filière animation				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2023
1	B	-1 Animateur principal de 1ère classe à TC Promotion de la Jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1441		0
1	B		+2 Animateurs principaux de 2ème classe à TC Périscolaire et loisirs éducatifs Directeur ACM Poste n° 1518 Promotion de la Jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1519	3
10	B	-1 Animateur à TC Périscolaire et loisirs éducatifs Directeur ACM Poste n° 1316	+1 Animateur à TC Promotion de la Jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1520	10
38	C		+3 Adjoints d'animation à TC Périscolaire et loisirs éducatifs Animateurs Postes n° 1521 et 1522 Promotion de la Jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1547	41
15	C		+12 Adjoints d'animation à TNC 22h Périscolaire et loisirs éducatifs Animateurs Postes n° 1523, 1524, 1525,	27

			1526, 1527, 1528, 1529, 1530, 1531, 1532, 1533 et 1534	
27	C		+2 Adjoints d'animation à TNC 9h30 Périscolaire et loisirs éducatifs Animateurs AESH Postes n° 1535 et 1536	29
8	C	-2 Adjoints d'animation à TC NP Périscolaire et loisirs éducatifs Animateurs Postes n° 958 et 694		6
14	C	-12 Adjoints d'animation à TNC 22h NP Périscolaire et loisirs éducatifs Animateurs Postes n° 623, 693, 735, 737, 810, 811, 812, 813, 938, 939, 940 et 941		2
2	C	-2 Adjoints d'animation à TNC 9h30 NP Périscolaire et loisirs éducatifs Animateurs Postes n° 624 et 708		0
Filière médico-sociale				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2023
2	A	-2 Psychologues à TC Multi-accueil les Minipousses Psychologues Postes n° 1402 et 489		0
1	B	-1 Aide-soignant de classe supérieure à TC SIADPA Auxiliaire de soins Poste n° 1245		0
Filière culturelle				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/10/2023
0	A		+1 Attaché de conservation à TC Médiathèque les Temps modernes Directeur Poste n° 1537	1
1	C	-1 Adjoint du patrimoine à TC Micro Folie Fab manager Poste n° 1413		0
4	A		+1 Professeur d'enseignement artistique TC Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de hautbois et	5



			formation musicale Poste n° 1539	
5	A		+1 Professeur d'enseignement artistique à TNC 8h Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de trompette Poste n° 1540	6
2	B	-1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TC Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de hautbois et formation musicale Poste n° 1314		1
4	B		+2 Assistants d'enseignement artistique principaux de 2ème classe à TNC 10h Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de batterie Jazz Poste n° 1541 Professeur de guitare basse Poste n° 1542	6
5	B	-2 Assistants d'enseignement artistique à TNC 10h Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de trompette Poste n° 349 Professeur de guitare basse Poste n° 348		3

*TC : temps complet - TNC : temps non complet*

**Article 2 :**

L'ensemble de ces postes pourront être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique ou des agents contractuels.

**Article 3 :**

Le tableau de recensement des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet, approuvé par délibération n° 142-2022-RH12 du 20 septembre 2022 du conseil municipal, est modifié en conséquence.

**Article 4 :**

Le montant des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois est imputé au chapitre 012-charges de personnel, des budgets principaux des exercices 2023 et suivants.

**Article 5 :**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la sous-préfecture d'Argenteuil et au comptable public.

**Article 6 :**

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

**Article 7 :**

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,**



**Florence PORTELLI**